

9. Présentation des constats par le comité d'actualisation au comité de programme

À la suite de l'analyse des différents documents et des commentaires des intervenants, le comité d'actualisation devrait être en mesure d'identifier les faiblesses et les forces de la programmation actuelle. Le comité d'actualisation devra alors rédiger un court document. Ce document devrait de même permettre à tous et toutes de bien comprendre d'où sont issus les constats du comité d'actualisation et l'analyse qui fut réalisée pour les identifier.

Ainsi, ce court document devrait notamment comprendre :

- Un bref historique de la programmation en actualisation;
- Les raisons motivant la demande d'actualisation;
- Un survol du processus d'analyse réalisé;
- Une liste le plus précis possible des constats que cette analyse a permis de réaliser;
- Les sources justifiant ces constats.

Il est particulièrement important à cette étape de s'assurer que tous les intervenants du programme (comité de programme, comité départemental, adjoint de secteur, aide pédagogique individuel, conseiller pédagogique) aient en main les constats du comité d'actualisation. Il serait par ailleurs intéressant que le comité de programme adopte une résolution stipulant leur accord avec les constats du comité d'actualisation.

Le document produit à cette étape de la démarche de l'actualisation locale devra être joint au document à remettre à la Direction des études en fin de parcours.